

Communiqué de presse

Des navettes électriques dans le centre-ville de Namur

Mardi 1 octobre



Un centre-ville apaisé dans le cadre de l'extension du piétonnier

Un des trois objectifs de l'extension du piétonnier « Pour un centre-ville apaisé, végétalisé et convivial » est de rendre le centre-ville plus apaisé pour les différents utilisateurs et utilisatrices. Cela signifie notamment diminuer fortement le passage de véhicules thermiques lourds comme les bus qui représentent un encombrement important et restent assez bruyants.

La décision a dès lors été prise par le Collège communal de remplacer les bus du centre-ville par une flotte de navettes électriques entièrement gratuites.

Pour rappel, depuis début mai 2024, les bus sont reportés en périphérie du futur piétonnier, le long de l'axe Rogier-Brabant, à 5 minutes de marche du centre-ville.

Un groupe de travail citoyen pour définir les besoins

Des données de 2019 transmises par le TEC nous informent que, avant la sortie des bus du centre-ville, la majeure partie des personnes qui utilisent les services du TEC sont des étudiant-e-s et des travailleurs-euses. Outre ces 2 publics cibles, les bus sont également fréquentés par les personnes âgées et les jeunes enfants, des publics pour lesquels la Ville de Namur devait trouver une solution structurelle après la sortie des bus du centre.

C'est pourquoi, en 2023, un groupe de travail a vu le jour. Il comprenait des représentants du Conseil Consultatif Communal des Aînés, de l'Association des commerçants, des résidents, des PMR.

Suite aux deux réunions de travail, deux grands principes ont émergé : la nécessité d'une fréquence soutenue et de maximiser la vitesse commerciale.

Un autre groupe de travail, celui concernant le déménagement du marché, a mis en lumière la nécessité de proposer des solutions de transport entre le marché et le centre-ville le samedi. Cela a permis de mettre en place le service des golfettes et l'adaptation du parcours final des navettes (celui de 2027) le samedi pour se rapprocher au mieux du marché.

Une transition assurée en attendant les navettes

Le réaménagement de la place de la Station a permis un retour de l'ensemble des bus sur la place en juillet 2024. L'ensemble des bus circule désormais sur l'axe Rogier-Brabant.

Avant l'arrivée des navettes et afin d'assurer une accessibilité du centre-ville pour les personnes ayant des difficultés de déplacement, la Ville de Namur, en accord avec deux sociétés de taxis, a mis en place un service de taxis gratuits dans l'ensemble de la Corbeille. Ce service, réservé aux personnes de plus de 60 ans, aux PMR, aux familles, aux personnes lourdement chargées et aux femmes enceintes a



connu une belle fréquentation puisqu'il a permis de transporter plus de 1.400 personnes durant la période de transition.

Cette transition s'explique par le fait que le gestionnaire des navettes, la société Peeters, a proposé à la Ville de Namur de mettre en service directement des navettes électriques, sans devoir passer par une période avec des véhicules thermiques. En effet, le marché public prévoit qu'une période de transition aura lieu jusqu'à février 2025 pour que le prestataire puisse s'équiper de véhicules électriques.

La société Peeters, après avoir passé la commande de ses véhicules électriques, a proposé au Collège communal de postposer l'entrée en service des navettes pour pouvoir proposer immédiatement un service de qualité dans des **véhicules neufs et zéro émission**. Le Collège communal a estimé que la proposition était intéressante, disposant d'une solution de transition avec le service de taxis gratuits, il a approuvé cette proposition.

Dès ce 1^{er} octobre, le service des navettes sera donc assuré avec des véhicules électriques de dernière génération.

Une mobilité renforcée

Avec l'inauguration de la place de la Station et le report des bus sur l'axe Rogier-Brabant, l'arrivée des navettes vient compléter le dispositif qui vise à fluidifier et à renforcer la mobilité dans le centre-ville. Les navettes connecteront les principaux pôles TEC (gare et Confluence) et permettront de faciliter la mobilité au cœur du futur piétonnier.



Actuellement, le tracé prévoit un arrêt au carrefour de la rue Saintraint et de la rue des Brasseurs, à proximité immédiate du marché du Bord de l'eau. Une fois les travaux de la rue de Bruxelles terminés, la navette fera une boucle complémentaire le samedi pour rejoindre l'arrêt de bus TEC d'Omalus et ainsi renforcer l'accès au marché.



Lorsque l'ensemble des travaux d'extension du piétonnier sera terminé, l'itinéraire de la navette traversera le centre-ville depuis la gare jusqu'à la Confluence. Actuellement, l'itinéraire ne peut pas emprunter les tronçons en travaux et passera donc par la rue du Bord de l'eau. L'itinéraire évoluera progressivement en fonction des phases des travaux d'extension du piétonnier.

Une flotte de navettes entièrement électriques

Fait rare en Belgique et unique en Wallonie, la flotte des « navettes centre-ville » sera entièrement électrique. Une aussi grande flotte avec cette cadence en centre-ville est une première en Belgique !

Ce ne sont pas moins de 4 navettes qui seront disponibles pour réaliser les trajets. Trois navettes seront en fonctionnement du lundi au vendredi pour assurer une cadence de passage de 15 minutes à chaque arrêt.



Le samedi, les quatre navettes seront en service pour accroître la cadence et permettre un passage toutes les 10 minutes. Enfin, le dimanche, la cadence sera ramenée à 30 minutes. Enfin, les navettes circuleront de 9-19h tous les jours sauf dimanche 10-18h.

Pour assurer ce service entièrement gratuit, la Ville de Namur a réservé un budget annuel de 650.000 € sur fonds propres. Le marché, attribué à l'entreprise familiale Peeters de Hannut, porte sur une durée de 10 ans.



Les navettes mesurent 5,85 mètres de long, 2,05 mètres de large et 2,8 mètres de hauteur ce qui permet de respecter amplement la quiétude du centre-ville et d'emprunter facilement les futurs tronçons piétons. Dotées d'une autonomie de 210 km et d'une recharge à 100 % en 4 heures, elles pourront effectuer l'ensemble de leurs trajets journaliers (80 km), sans être rechargées.

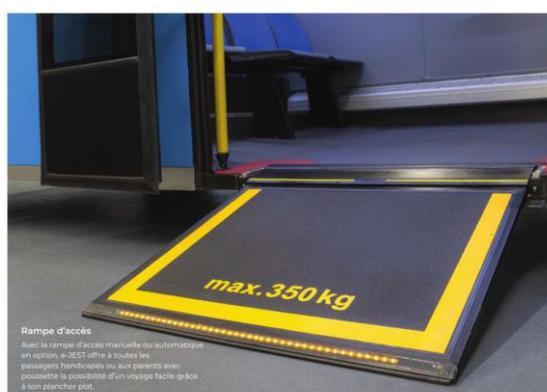
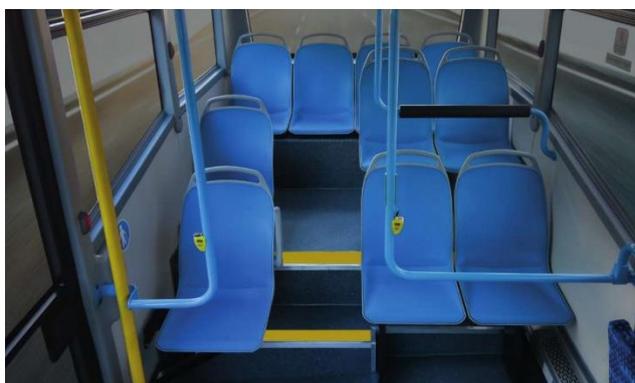
Les navettes sont également équipées d'un signal sonore pour avertir les piétonnes et piétons en cas de danger.

Des espaces pensés pour les personnes à mobilité réduite

Avec un plancher à 27 cm et un plancher permettant une montée et une descente aisées, le modèle e-JEST de Karsan est particulièrement adapté pour les parents munis de poussettes et pour les personnes âgées.

Plusieurs configurations du véhicule sont possibles. Pour permettre le transport d'une personne en chaise roulante, les navettes seront configurées comme suit :

- 1 place pour une chaise roulante
- 10 places assises
- 9 places debouts



Information et communication

Une importante communication sera déployée pour informer les citoyens et citoyennes (affiches dans le bus, flyers dans les commerces, teaser sur les réseaux sociaux...).

Les navettes seront floquées aux couleurs de la charte graphique du piétonnier.



Les prochaines étapes de l'extension du piétonnier

Les aménagements des deux boucles de circulation, celle de la rue de Bruxelles et de celle de l'axe avenue Golenvaux, rue de la Tour et rue Émile Cuvelier, se poursuivent dans les temps impartis. Le tronçon de rue Émile Cuvelier est déjà pavé. Le pavage de la rue de Bruxelles commencera début octobre.

Pour plus d'informations sur le projet d'extension du piétonnier :

www.pietonnier.namur.be

Informations hebdomadaires sur l'avancée des travaux – Newsletter des travaux



Contacts

Navettes du centre-ville

Ville de Namur - Service Mobilité

081/24 60 86

mobilite@ville.namur.be

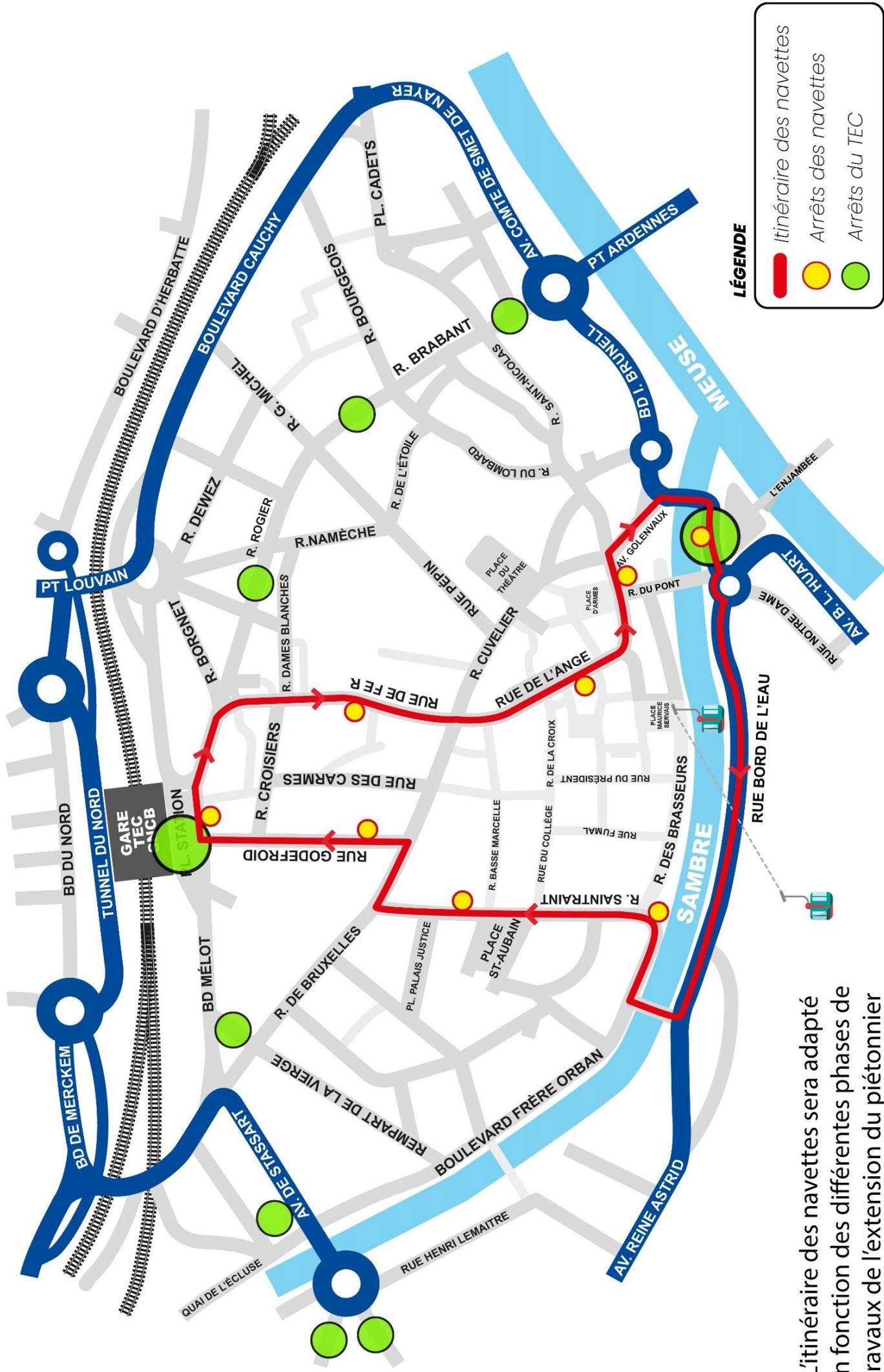
Extension du piétonnier

Ville de Namur - Service Communication

081 24 60 66

pietonnier@ville.namur.be

TRAJET DES NAVETTES DU CENTRE-VILLE - 2024



L'itinéraire des navettes sera adapté en fonction des différentes phases de travaux de l'extension du piétonnier

